



ETAT-MAJOR DE L'ARMEE DE TERRE
DIVISION LOGISTIQUE

Cotonou, le 18 avril 2019

N° 19-1302 / EMAT/D3/BSIC/CS

c/ services + c/ standard

*c/ services
standard*

SR:

DSIA
Secrétariat Administratif
N° 5188
19/04/19

INFO	ACTION
SAR	
SST	
SPBF	
SMI	
RAA	
SAV	
SEOP	
C' de	
SF	
SA	
CPC	



**DIRECTIVES RELATIVES A L'UTILISATION DES
MOYENS DE SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION EN DOTATION DANS LES UNITES DE
L'ARMEE DE TERRE**

Annexe - I : Fiche individuelle de suivi des matériels SIC

Annexe - II : Fiche de sortie des matériels SIC

Annexe III : Rapport d'incident ou de panne

Destinataires :

- CEMG (A titre CR)
- Tous Chefs Divisions EMAT
- Tous corps et services
- Archives

Préambule

La multiplication des actes terroristes dans la sous-région ouest-africaine ajoutée à des tensions socio-politiques, oblige les unités de l'Armée de Terre à rester dans une posture de veille permanente. La mise en place d'un réseau de Systèmes d'Information et de Communication (SIC) redondant et efficace permettant d'apprécier la situation à tout moment et de réagir promptement devient un préalable indispensable.

Ce dispositif de transmission doit prendre en compte non seulement la doctrine d'emploi des moyens SIC utilisés dans le cadre du traditionnel schéma défensif statique mais aussi celle des moyens de commandement et de transmissions adaptés aux opérations de mouvement dans des environnements variés.

Dans cette perspective, l'Etat Béninois, à travers le Haut Commandement militaire met progressivement à la disposition de l'Etat-Major de l'Armée de Terre, des moyens SIC en vue de mener ses missions de routine et des exercices d'entraînement jusqu'au niveau de groupement tactique.

Les matériels SIC nouvellement mis à la disposition des corps sont de la nouvelle génération et sont conformes aux normes militaires. Ils sont destinés à des stations radios fixes, mobiles et de retransmission. Il devient donc impératif pour les Chefs des Postes Radios Militaires (C/PRM), sous la supervision des chefs de corps bénéficiaires, d'assurer leur mise en œuvre, leur suivi, leur entretien, leur conservation et leur dépannage sommaire.

Ces matériels étant particulièrement sensibles, ils seront périodiquement inspectés par les services compétents des FAB. Dans ces conditions, tous les matériels non installés devront être stockés lorsqu'ils ne sont pas exploités, dans un local adéquat, par gamme de fréquences et versions. Toute sortie desdits matériels devra être subordonnée à un bon signé par le C/PRM et visé par le chef de corps de l'unité concernée.

La présente directive rappelle aux différents responsables à charge desdits matériels, les consignes pour une meilleure utilisation et la sauvegarde du matériel de transmission.

1. De l'usage :

1.1 La sortie des matériels

Outre les matériels installés en stations fixes au PRM, les matériels radios HF et VHF devant sortir du lieu de stockage pour une quelconque mission doivent recevoir l'autorisation du Chef de corps avant le remplissage de la fiche de sortie des matériels SIC en annexe I.

Le chef de détachement ou de mission fera un bon global des matériels à sortir et exigera à son tour aux subordonnés utilisateurs, chacun en ce qui le concerne, un bon individuel avec tous les numéros de série.

1.2 La mise en oeuvre

Les émetteurs-récepteurs (E/R) VHF BARRETT 2080+ (de 5 W) portatifs, sont les seuls que les chefs de groupe et les chefs de section sont autorisés à utiliser eux-mêmes pour les communications internes à la section. A cet effet, ils devront suivre les étapes ci-après pour la mise en oeuvre.

- S'assurer que l'accumulateur est bien chargé.
- Placer l'antenne
- Placer le combiné ou le kit oreillette
- Placer l'accumulateur
- Mettre l'E/R dans son sac de portage
- Mettre l'E/R en marche
- Choisir le canal indiqué pour la mission
- Commencer l'exploitation.

NB : Pour toutes difficultés, ils devront impérativement solliciter l'opérateur radio de la section.

Les E/R VHF BARRETT 2081+ (de 25 W) Man pack, seront portés par les opérateurs radios des chefs de section pour assurer les liaisons vers le haut.

Les E/R VHF BARRETT 2082+ (de 50 W) véhiculaires, seront montés à bord des véhicules de combat et seront mis en oeuvre par les opérateurs radios.

Les E/R VHF BARRETT 2083+ (de 50 W) sont des postes radios de retransmission pour deux différents réseaux, ils jouent le rôle de relais tactique et seront installés à la base

et à bord de véhicule sur le terrain. Ils peuvent aussi servir de station d'écoute de deux réseaux différents. Ils seront mis en œuvre par les opérateurs radios.

Les E/R VHF BARRETT 2084+ (de 50 W) sont des versions fixes de VHF. Ils sont installés au PC et mis en œuvre par les opérateurs.

Les E/R HF BARRETT 2090, Man pack, sont portés par les opérateurs radios du Commandant de Compagnie pendant les missions à pieds, ou à la rigueur ceux des chefs de section dans des cas particuliers de patrouilles isolées. Ils sont alors mis en œuvre par les opérateurs radios.

Les E/R HF BARRETT 2091, véhiculaires, sont montés à bord des véhicules PC. Ils sont mis en œuvre par les opérateurs radios.

Les E/R HF BARRETT 2092, fixes, sont montés aux PC. La mise en œuvre incombe aux opérateurs radios.

2. De l'entretien

2.1 Du suivi

Chaque E/R en dotation doit disposer d'une fiche de suivi. A cet effet, cette fiche sera renseignée conformément au canevas en annexe I.

Pour les véhicules ayant reçu des installations radios, toutes les sorties, autres que pour les opérations ou entraînements qui nécessitent la mise en œuvre des moyens par les personnels SIC, les chefs de bord devront signer la fiche de sortie des matériels SIC en annexe - II. Ce faisant, le chef de bord et son conducteur sont responsables des matériels SIC pendant la mission.

2.2 Entretien proprement dit

L'entretien quotidien des matériels installés (fixes et véhiculaires) incombe aux C/PRM et devra être périodiquement contrôlé par les chefs de corps.

Tous les E/R qui ne sont pas quotidiennement exploités doivent être entretenus au moins une fois par semaine. A cette occasion, ils doivent être mis en marche pour des essais. Les C/PRM devront être autorisés à faire ces essais en statique pour les stations fixes et sur une bonne distance en ce qui concerne les moyens mobiles.

Les accumulateurs ont une durée de vie et en aucun cas cette durée ne doit être écourtée à cause de la négligence et de la méconnaissance des utilisateurs. Pour cela, le niveau de charge des accumulateurs doit être contrôlé. Aucun accumulateur ne doit être complètement vidé avant d'être rechargé.

Tout accumulateur qui signale 'Low Bat' à l'écran de l'E/R doit être automatiquement mis en charge.

Tout accumulateur qui signale 'charge pleine' doit être immédiatement enlevé de charge.

Les C/PRM doivent non seulement veiller au cycle de charge des accumulateurs mais aussi et surtout à leur maintien en condition pour les déploiements rapides.

3. De la conservation :

La conservation ou le stockage des matériels incombe aux C/PRM sous la responsabilité personnelle des Chefs de corps. Aucun matériel ne doit être livré aux intempéries. A cet effet, le lieu de conservation ou de stockage doit être adéquat et en sûreté. Les dispositions doivent être prises pour un accès facile aux matériels pour les déploiements rapides. Pour tout matériel endommagé, les responsabilités seront situées. Les cas d'incident ou d'accident ou de panne technique doivent être immédiatement signalés selon la fiche en annexe III. Tout défaut de compte rendu de panne technique, d'incident ou d'accident sera sévèrement sanctionné.

3.1 Du dépannage sommaire :

Il consistera à vérifier les différentes connexions, la continuité de l'énergie au niveau des phases des câbles et descentes. Il s'agira aussi de vérifier les fusibles et les remplacer. Aucun chef C/PRM n'a compétence à dépiécer le matériel mis à disposition des corps.

Ces matériels très sensibles, ne doivent être remis à aucune structure ou personne civile pour la réparation. En cas de souci majeur, se référer au BSIC EMAT.

La gestion rigoureuse du peu de matériels des Systèmes d'Information et de Communication en dotation incitera à coup sûr l'acquisition de nouveaux matériels pour satisfaire progressivement aux besoins latents de toutes les unités de l'Armée de Terre.

Cette directive est applicable à compter de sa date de signature.



Colonel Fructueux C. A. GBAGUIDI

Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre

FICHE DE SORTIE DES MATERIELS SIC

DESIGNATION	ACCESSOIRES	N° DE SERIE	QUANTITE	MOTIF DE LA SORTIE DU MATERIEL	DATE/	DATE/	DATE
					ETAT SORTIE	ETAT ENTREE	GRADE NOM SIGNATURE
BARRETT 2092	E/R BARRETT 2090						
	DOCKING STATION+CABLES						
	MODULE ALIMENTATION						
	COMBINE						
	MANIPULATEUR						
	MODEM+CABLES						
	MANUEL D'UTILISATION						
	ANTENNE INSTALLEE						
	Batterie 12 V 100 A +CABLE						
	GPS						
BARRETT 2091	E/R BARRETT 2090						
	DOCKING STATION +CABLES						
	COMBINE						
	MANIPULATEUR						
	ECRAN DE DEPORT+CABLE						
	MODEM+CABLES						
	MANUEL D'UTILISATION						
	ANTENNE INSTALLEE SUR...						
	GPS						
BARRETT 2090	E/R BARRETT 2090						
	SAC DE PORTAGE						
	COMBINE						
	MANIPULATEUR						
	ECRAN DE DEPORT+CABLE						
	MODEM+CABLES						

	MANUEL D'UTILISATION						
	ANTENNE						
	GPS						
	ACCUMULATEUR						
	ACCUMULATEUR						
	CHARGEUR + CABLES						
BARRETT 2084	BARRETT 2080+						
	DOCK STATION						
	AMPLI 50W						
	MODULE ALIMENTATION+CABL ES						
	COMBINE						
	ANTENNE						
	MANUEL D'UTILISATION						
	BATTERIE + CABLES						
BARRETT 2083	Re-BROADCAST						
	DOCK STATION n°1						
	DOCK STATION n°2						
	BARRETT 2080+ n°1						
	BARRETT 2080+ n°2						
	COMBINE n°1						
	COMBINE n°2						
	ANTENNES + ACCESSOIRES						
	Batterie 12 V 100 A						
	MANUEL D'UTILISATION						
BARRETT 2082	BARRETT 2080+						
	DOCK STATION+ CABLES						
	AMPLI 50W						
	COMBINE						
	ANT + ACCESSOIRES INSTALLEES SUR						
	BARRETT 2080+						
	DOCK STATION + CABLE						
	COMBINE						
	KIT OREILLETTE						

BARRETT 2081+	ACCUMULATEURS						
	CHARGEUR						
	ADAPTATEUR						
	CABLES D'ALIMENTATION						
	SAC DE PORTAGE						
	EMBASE D'ANTENNE						
	ANTENNE FOUET						
	ANTENNE A SESSION						
BARRETT 2080+	BARRETT 2080+						
	COMBINE						
	KIT OREILLETTE						
	ACCUMULATEURS						
	CHARGEUR						
	ADAPTATEUR						
	CABLES D'ALIMENTATION						
	SAC DE PORTAGE						
	EMBASE D'ANTENNE						
	ANTENNE FOUET						
	ANTENNE A SESSION						
	PLAQUE DE FIXATION						

RAPPORT D'INCIDENT OU DE PANNE TECHNIQUE

Unité _____

Nom et Prénoms _____

Fonction _____

Lieu de l'incident ou de panne technique _____

Date et heure de l'incident ou de panne technique:

Témoin(s) (le cas échéant) _____

Description de l'incident ou de panne technique:

Mesures prises

Procédure à suivre

- Déclarer immédiatement l'événement à son supérieur;
- Remplir le rapport d'incident ou de panne technique;
- Transmettre tous les documents à la structure compétente pour prise en compte.

Signature du Chef PRM

Visa du Chef de Corps